



Foyer de midi

Objet : décharge de responsabilités de la Commune de Waldbredimus et du prestataire en matière de restauration quant aux allergies alimentaires

Je soussigné/e _____, tuteur de l'enfant _____, donne mon accord à ce que mon enfant puisse Manger les plats alimentaires livrés par la société prestataire en sachant que la Société est dans l'impossibilité de garantir une prestation entièrement adaptée aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire.

La législation relative aux modalités d'expression des ingrédients dans l'étiquetage des denrées alimentaires pré-emballés stipule que certains ingrédients composés n'exigent pas d'être énumérés lorsqu'ils interviennent pour moins de 2% dans le produit fini (selon le règlement grand-ducal du 3 février 2005 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 2000 concernant l'étiquetage, Art.1 § 1.c) ii).

Vu que des petites doses suffisent parfois pour provoquer une allergie ou un choc anaphylactique, il est certain que l'étiquetage ne permet pas d'une manière formelle D'exclure tous les produits à risque.

Veillez inscrire en toutes lettres « Je certifie avoir pris connaissance du texte dans son intégralité » « Lu et approuvé »

Date et signature